## MAIRIE DE HONFLEUR



## ARRETE Nº 2023 - 451

SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

## MARCHE « OCTOBRE ROSE »

Dimanche 29 Octobre 2023

**NOUS**, Maire de la Ville de HONFLEUR,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-3 à L2213-6, VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

CONSIDERANT qu'il est important de se mobiliser pour « Octobre Rose », la Ville de Honfleur organise une marche le Dimanche 29 Octobre 2023, afin de sensibiliser les personnes sur la maladie du cancer du sein et de récolter des fonds qui seront reversés pour la recherche et la lutte contre cette maladie, il convient pour assurer la sécurité, de prendre les dispositions suivantes :

## **ARRETONS:**

ARTICLE 1 : Le défilé se déroulera à partir de 9h45, selon l'itinéraire suivant :

- 9h45 : Rassemblement Place de l'Hôtel de Ville.
- Départ de la Place de l'Hôtel de Ville, Quai de la Quarantaine, Quai des Passagers, Jetée de l'Ouest, Jardin des Personnalités, Boulevard Charles V, Place Jean de Vienne, Rue Haute, Place Hamelin, Quai de la Quarantaine
- Arrivée : Place de l'Hôtel de Ville.

<u>ARTICLE 2</u>: La circulation, placée sous contrôle de la Police Municipale, sera temporairement arrêtée, le temps de faire traverser les groupes de participants et les assister aux endroits dangereux.

<u>ARTICLE 3</u> : La signalisation correspondante et des barrières seront mises à disposition par le Centre Technique Municipal et installées par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Port de Honfleur, chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à HONFLEUR, le 16 Octobre 2023 Pour le Maire et par délégation L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

